

MC (future CS)

TECHNICIEN EN PEINTURE AÉRONAUTIQUE

EN APPRENTISSAGE



LE MÉTIER

Le technicien en peinture aéronautique est chargé d'appliquer la peinture sur les pièces spécifiques de l'aéronautique dans le respect du cahier des charges, des normes et des exigences client.

Il exerce son métier sous l'autorité d'un chef d'équipe ou du responsable de l'entreprise. Ce métier s'exerce chez les constructeurs et équipementiers des avions de ligne, des jets d'affaires, des avions de tourisme, des engins spatiaux, les ateliers de maintenance, les ateliers de peinture sous-traitant, ou les ateliers aéronautiques de l'État et les compagnies aériennes.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Appliquer la peinture sur des pièces spécifiques et/ou des structures métalliques assemblées (par exemple un avion complet)
- Réaliser les contrôles et la maintenance des équipements et outillages
- Respecter les contrôles qualité.
- Appliquer les consignes d'hygiène et de sécurité spécifiques.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Peintre aéronautique.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un bac professionnel du domaine de l'aéronautique de préférence.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- 5 périodes de 3 à 4 semaines en centre de formation, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 16 semaines de 35h en centre de formation soit 560h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.

Nom du certificateur : Éducation Nationale

Code RNCP : RNCP37923

Date d'enregistrement de la certification : 28/07/2023



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Gaston Barré - 79000 NIORT

Tel : 05 49 24 70 64

Contact : Christophe Jolly - animateur Pédagogique

POURSUITE D'ÉTUDES

- Formation complémentaire.

DÉLAIS D'ACCÈS

Date théorique de début de formation : septembre + possibilité d'intégration en cours d'année selon le parcours du candidat.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Entreprises privées		Fonction publique territoriale, fonction publique d'état et hospitalière	
Tarifs *:	prise en charge	Tarifs *:	prise en charge
à partir de 10261€	à 100% par les OPCO	à partir de 5000€	à 100% par le CNFPT

* Pour toutes les formations : reste à charge pour l'apprenti 0%

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2022-2023

- Réussite aux examens : 100,00 %
- Taux d'insertion : NC
- Taux de poursuite d'étude : NC
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

